

Exigences techniques préalables à l'entrée en formation DEJEPS Perfectionnement Sportif Sports Equestres

Les **exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)** regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au DE JEPS perfectionnement sportif, mention sports équestres, et notamment la validation des **tests d'exigences techniques préalables** à l'entrée en formation (**TEP**).

Le (la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou équivalent ;
 - le certificat de "sauveteur secouriste du travail" (SST) assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'équitation datant de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables ;
- satisfaire au test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Test d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

Le test est composé de :

Test A - test technique :

- Test A1 : Test technique de dressage de niveau Amateur 3 grand prix ;
- Test A2 : Test technique de concours de saut d'obstacle CSO de niveau Amateur 2

Test B : test pédagogique :

Le candidat réalise un test pédagogique consistant en la conduite d'une séance d'apprentissage du travail sur le plat d'une durée de vingt minutes au maximum dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivie d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.

Liste des disciplines :

- dressage ;
- para-dressage ;
- saut d'obstacles ;
- concours complet ;
- attelage ;
- voltige ;
- équitation western ;
- endurance ;
- horse ball ;
- techniques de randonnée équestre de compétition (TREC) ;
- hunter ;
- tir à l'arc à cheval ;
- pony games ;
- équitation de travail.

Le candidat qui n'a pas validé les deux tests A et B composant les tests d'exigences préalables peut conserver le bénéfice de celui auquel il a satisfait.

TEST TECHNIQUE

Test A1 : Dressage

Déroulement

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques Dressage du règlement des compétitions

« Amateur » de la FFE.

Rectangle de 60x20m.

La reprise peut être dictée.

Critères d'évaluation :

- Attitude, fonctionnement, assiette et aisance du cavalier
- Justesse dans l'emploi des aides
- Correction du tracé
- Correction des allures (rythme, régularité, franchise)
- Qualité du contact, correction de l'attitude, perméabilité aux aides
- Impulsion, rectitude

Test A2 : CSO

Déroulement

Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 2 aux normes techniques en vigueur.

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions

« Amateur » de la FFE.

Respect des conditions réglementaires d'élimination

Critères d'évaluation :

- Attitude, fonctionnement, stabilité, liant et aisance du cavalier
- Justesse dans l'emploi des aides
- Impulsion, régularité de la cadence, amplitude adaptée
- Correction du tracé (qualité des courbes et du centrage)
- Correction des sauts (encadrement et trajectoire)
- Qualité du contact, harmonie, fluidité

TEST PEDAGOGIQUE

Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum
Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Critères d'évaluation :

- Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers
- Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain
- Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations
- Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme
- Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers
- Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse

Dispense du test d'exigences préalables à l'entrée en formation :

Il convient de se reporter aux tableaux ci-dessous selon les cas :

Les personnes **titulaires** d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) EAE délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi-Entreprises Equestres (CPNE-EE), et qui justifient de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant **et de 300 heures d'encadrement sportif sur les 5 dernières années** dans le champ des sports équestres obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Amateur 2 minimum ou équivalentes	X	X
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage Amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance Amateur 1 minimum ou équivalentes	X	X
Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X
TREC : Résultats en épreuves de TREC Amateur 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X
Western : 5 participations en épreuves Western Amateur 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige Amateur 2 individuel minimum ou équivalentes	X	X
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en Amateur 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X
Pony-Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X

Les personnes qui justifient, sur la base des normes techniques des règlements de la FFE au 01/09/2023 de **résultats sportifs** attestés par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant mentionnés dans le tableau ci-après obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	
Dressage 3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	
CSO 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	
CCE 3 classements dans le 1er tiers en épreuves de CCE Amateur 2 minimum ou équivalentes	X	
Attelage : 3 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage Amateur 2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X	
Endurance : 3 classements dans le 1er tiers des partants en épreuves d'endurance Amateur 1 minimum ou équivalentes	X	

Horse Ball : 5 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	
TREC : Résultats en épreuves de TREC Amateur 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1ère moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	
Hunter 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	
Western : 5 participations en épreuves Western Amateur 2 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	
Voltige : 2 classement en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige Amateur 2 individuel minimum ou équivalentes	X	
Equitation de travail : Résultats en épreuves d'Equitation de travail en Amateur 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - Reprise : 1 résultat à 65 % minimum du total des points, - Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement - Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	
Tir à l'Arc à cheval : 6 classements en épreuve de tir à l'Arc à cheval en Club Elite combiné 3 épreuves	X	
Pony-Games : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	

Les personnes titulaires des **qualifications** mentionnées ci-dessous obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

	Test A	Test B
TFP Animateur Assistant d'Equitation (AAE) justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
TFP Animateur d'Equitation (AE) justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
Moniteur d'équitation options attelage et équitation western RNCP36359 justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Animateur Soigneur Assistant justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Organisateur de Randonnée Equestre justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
CQP Enseignant Animateur d'Equitation justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres		X
Degré 3	X	
Degré 4	X	